

SARL LE CEDRE DIFFUSION

1375 route de Bru
46700 VIRE-SUR-LOT, France

SARL au capital de 57 926,00€ - SIRET : 39109388700019
391 093 887 R.C.S. Cahors - NAF : 46.34Z
TVA : FR34391093887 - Accise : FR095547E3008
EORI : 39109388700019 - FDA : 145512220104
Tél : 0565365387 - E-mail : info@chateauducedre.com



FACTURE

F2501312 du 05/08/2025

COMMANDE

#16361 du 05/08/2025

RÉFÉRENCE

Régularisation factures F2501098 /
F2500989 / F2500782

RÉFÉRENCE CLIENT

COUVENT

FACTURATION

LE COUVENT

PLACE DU MERCADIAL
46140 BELAYE
FRANCE

TVA : FR36899432314

Quantité	Désignation	Degré d'alcool	P.u HT	Montant HT
72	ARTICLE DIVERS Divers Bière Saison Is Coming 33cl (facturée à 0€ sur précédentes factures)		1,75 €	126,00 €
72	Total des produits			126,00 €
0	Nb. de cols			
	Livraison : Enlèvement sur place			0,00 €

Modalités et conditions de paiement	
Date d'échéance	04/10/2025
Mode de paiement	Virement Bancaire

Total HT	126,00 €
TVA France (20,00%)	25,20 €
Total TTC	151,20 €
Acompte	0,00 €
Net à payer	151,20 €

Catégorie de l'opération : livraison de biens (LB)
TVA acquittée sur les débits

Informations bancaires

Titulaire du compte : LE CEDRE DIFFUSION
IBAN : FR7611206000810114612400064
BIC : AGRIFRPP812
Domiciliation : PUY L'EVEQUE

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Taux des pénalités de retard : 15,21%. En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement : 40 €

Réserve de propriété : de convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n°80335 du 12 mai 1980. Article. D.441-5.

"La traçabilité s'arrête à la signature du bon de livraison et/ou de la réception de la commande. L'intégrité de nos vins est garantie jusqu'à son enlèvement dans nos chais. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaises utilisations et/ou conditions de stockage (température comprise entre 10 et 15° C / hygrométrie > 70%) ultérieures. Le client est alors responsable de l'intégrité et de la traçabilité ultérieures des vins achetés."

Clause de propriété - Rétention of title clause:

"La présente vente est conclue avec réserve de propriété au profit du vendeur. Il est convenu entre les parties que le transfert de la propriété à l'acheteur est subordonné au paiement intégral du prix. En cas de non-paiement total ou partiel du prix de ses accessoires à l'échéance convenue pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, le vendeur est d'ores et déjà autorisé par l'acheteur à faire procéder à un inventaire de l'ensemble des marchandises lui appartenant, soit de manière contradictoire, soit en se faisant assister d'un huissier."